



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

N° CT2018.1/001-1

L'an deux mil dix huit, le quatorze février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Yves JEGOU, Vice-président, puis sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président, à compter de son arrivée à dix-neuf heures trente.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehdi HENRY, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur François VITSE à Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Sylvie CHABALIER à Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Georges URLACHER à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Laurence WESTPHAL.

Etaient absents excusés :

Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Catherine BRUN, Madame Ange CADOT, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Marie-Christine SALVIA.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GUILLE.

Nombre de votants : 62

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/001-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

Vote(s) pour : 62
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/001-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018

N° CT2018.1/001-1

OBJET : **Affaires générales** - Dénomination de la médiathèque d'Ormesson-sur-Marne. Modification de la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 relative à la définition de l'intérêt territorial des équipements culturels, sportifs et de loisirs

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 relative à la définition de l'intérêt territorial des équipements culturels et sportifs ;

CONSIDERANT que par délibération du 14 décembre 2016 susvisée, le conseil de territoire a reconnu d'intérêt territorial une liste d'établissements de lecture publique, d'enseignement musical et artistique et de piscines, comprenant la médiathèque d'Ormesson-sur-Marne ;

CONSIDERANT que le 27 janvier 2018, un hommage a été rendu à l'académicien Jean d'Ormesson décédé le 5 décembre 2017 devant la médiathèque d'Ormesson-sur-Marne ayant vocation à porter son nom ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier en conséquence la liste d'établissements de lecture publique, d'enseignement musical et artistique et de piscines reconnus d'intérêt territorial annexée à la délibération du 14 décembre 2016 susvisée ;

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : **PREND ACTE** de la nouvelle dénomination de la médiathèque d'Ormesson-sur-Marne « Jean d'Ormesson ».

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/001-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

ARTICLE 2 : MODIFIE, en conséquence, la liste des établissements de lecture publique, d'enseignement musical et artistique et des piscines d'intérêt territorial annexée à la délibération n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 relative à la définition de l'intérêt territorial des équipements culturels et sportifs.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE FÉVRIER DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/001-1

Annexe à la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 relative à la définition de l'intérêt territorial des équipements culturels, sportifs et de loisirs

Liste des établissements de lecture publique, d'enseignement musical et artistique et des piscines

Piscines :

- Piscine de Boissy-Saint-Léger
- Piscine Marcel Dumesnil à Bonneuil-sur-Marne
- Piscine des Bordes à Chennevières-sur-Marne
- Piscine Sainte Catherine, piscine du Colombier, piscine de la Lévrière à Créteil
- Piscine de Sucy-en-Brie

Etablissements de lecture publique :

- Médiathèques du Pôle culturel et de l'Île Saint-Pierre d'Alfortville
- Médiathèque du Forum de Boissy-Saint-Léger
- Médiathèque/ludothèque Bernard Yvanne de Bonneuil-sur-Marne
- Médiathèque Albert Camus de Chennevières-sur-Marne
- Médiathèques BibliBleuets, de la Croix des Mèches, relais Village, de l'Abbaye-Nelson Mandela de Créteil
- Bibliothèque George Sand de la Queue-en-Brie
- Médiathèque de Limeil-Brévannes
- Bibliothèque de Mandres-les-Roses
- Bibliothèque de Marolles-en-Brie
- Bibliothèque de Noiseau
- Médiathèque Jean d'Ormesson à Ormesson-sur-Marne
- Bibliothèque de Périgny-sur-Yerres
- Médiathèque Jacques Duhamel du Plessis-Trévisé
- Médiathèque de Sucy-en-Brie
- Bibliothèque de Villecresnes

Etablissements d'enseignement musical et artistique :

- Conservatoire de musique et d'art dramatique d'Alfortville
- Ecole de musique de Boissy-Saint-Léger
- Conservatoire de musique et d'art dramatique de Bonneuil-sur-Marne
- Conservatoire de musique Émile Vilain, conservatoire de danse de Chennevières-sur-Marne
- Conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi, musique, danse, théâtre de Créteil
- Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Limeil-Brévannes
- Conservatoire / Maison des Arts et de la Musique de Marolles-en-Brie
- Ecole de musique / Centre culturel de Noiseau
- Ecole de musique/Maison des associations de Périgny-sur-Yerres
- Conservatoire de musique, de danse et d'arts plastiques de Santeny

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

N° CT2018.1/001-2

L'an deux mil dix huit, le quatorze février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Yves JEGOU, Vice-président, puis sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président, à compter de son arrivée à dix-neuf heures trente.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehdi HENRY, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur François VITSE à Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Sylvie CHABALIER à Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Georges URLACHER à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Laurence WESTPHAL.

Etaient absents excusés :

Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Catherine BRUN, Madame Ange CADOT, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Marie-Christine SALVIA.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GUILLE.

Nombre de votants : 62

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/001-2



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

Vote(s) pour : 62
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/001-2



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018

N° CT2018.1/001-2

OBJET : **Affaires générales** - Modification de la délibération du conseil de territoire n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 relative à l'examen des compétences liées à l'aménagement de l'espace public

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 relative à l'examen des compétences liées à l'aménagement de l'espace public ;

CONSIDERANT que par délibération du 28 septembre 2017 susvisée, le conseil de territoire a défini la liste des voiries et des parcs de stationnement d'intérêt territorial ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la finalisation des opérations de voirie 2018, il est proposé d'apporter plusieurs ajustements à cette liste ; qu'à cet égard, il convient de préciser qu'est déclarée d'intérêt territorial l'Avenue de la Maréchale entre l'avenue Delubac et l'avenue de Combault ;

CONSIDERANT par ailleurs, qu'une erreur matérielle s'est insérée dans l'annexe à la délibération susvisée s'agissant de la date à laquelle a été reconnue d'intérêt territorial la rue du Bois d'Auteuil entre la piscine de Villecresnes et la sortie du parking du groupe scolaire Mélanie Bonis à Villecresnes ; qu'il faut lire à compter du 1^{er} octobre 2017 et non du 1^{er} octobre 2018.

CONSIDERANT enfin, qu'il convient d'indiquer dans la liste des parcs de stationnement d'intérêt territorial le parking du centre commercial de l'Echat à Créteil qui appartient au Territoire ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/001-2

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018

ARTICLE 1 : **MODIFIE** la liste des voiries et parcs de stationnement d'intérêt territorial annexée à la délibération du conseil de territoire n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 relative à l'examen des compétences liées à l'aménagement de l'espace public de la manière suivante :

- L'Avenue de la Maréchale entre l'avenue Delubac et l'avenue de Combault;
- La rue du Bois d'Auteuil entre la piscine de Villecresnes et la sortie du parking du groupe scolaire Mélanie Bonis à Villecresnes est reconnue d'intérêt territorial à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

ARTICLE 2 : **AJOUTE** à la liste des parcs de stationnements reconnus d'intérêt territorial, le parking du centre commercial de l'Echat.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE FÉVRIER DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/001-2

Annexe à la délibération du conseil de territoire n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 – Liste des voiries et des parcs de stationnement d'intérêt territorial

I. Liste des voiries d'intérêt territorial

ALFORTVILLE

- Boulevard Carnot y compris la place Achtarack
- Chemin de la Déportation
- Chemin Latéral
- Place de l'Europe
- Rue de Bordeaux entre la rue Etienne Dolet et la salle des sports
- Rue de la Carpe
- Rue Descartes entre la rue Nelson Mandela et la rue de la digue d'Alfortville
- Rue des Ecoles entre la rue Lafayette et la rue Victor Hugo
- Rue Etienne Dolet y compris la place du Petit Pont
- Rue Issac Newton
- Rue Joseph Franceschi entre la rue Raymond Jaclard et la rue Marcel Bourdarias
- Rue Lafayette
- Rue Malleret Joinville
- Rue Marcel Bourdarias au droit du pôle culturel
- Rue Raspail entre le quai Blanqui et la rue Paul Vaillant Couturier
- Rue de Seine entre la rue du chemin Latéral et la rue Véron
- Rue de Toulon entre la rue de Rome et la rue de Lyon
- Rue de Verdun
- Rue Véron entre la rue de Seine et la rue Louis Blanc
- Rue Victor Hugo

BOISSY SAINT-LÉGER

- Allée de la Pompadour
- Avenue Charles de Gaulle
- Avenue des Châtaigniers
- Avenue du Closeau
- Avenue Georges Brassens
- Avenue de Louis Wallé
- Boulevard de la Gare
- Boulevard Léon Révillon
- Rue de Brévannes
- Rue des Champs
- Rue de l'Eglise
- Rue du 8 mai 1945
- Rue Lacarrière
- Rue de Marolles
- Rue de Paris
- Rue de la République
- Rue Royale

BONNEUIL-SUR-MARNE

- Avenue d'Oradour-sur-Glane
- Avenue de Verdun
- Mail de la Résistance
- Avenue du Colonel Fabien et de son Régiment entre l'avenue Auguste Gross et la rue du Docteur Aline Pagès
- Rue d'Estienne d'Orves
- Rue du Fort à Faire (partagée avec la ville de Créteil)
- Rue Jean Moulin

CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- Allée des Sapins
- Avenue Boileau
- Avenue Champlain
- Avenue de Coeuilly
- Avenue du Moulin à Vent
- Avenue des Rets
- Rue d'Amboile *
- Rue du Bois l'Abbé
- Rue des Bordes **
- Rue Clément Ader
- Rue du Général de Gaulle
- Rue Jean de la Fontaine
- Rue Rabelais

* partagée avec la commune d'Ormesson-sur-Marne

** partagée avec la commune d'Ormesson-sur-Marne

CRÉTEIL

- Avenue de la Brèche
- Avenue du Docteur Casalis entre la RN19 et la rue Amedeo Modigliani
- Avenue du Général de Gaulle entre la rue Pasteur Vallery-Radot et la Route départementale 201
- Avenue du Général de Gaulle entre la rue Pasteur Vallery-Radot et la rue Gustave Eiffel
- Avenue des Petites Haies
- Boulevard Jean Baptiste Oudry
- Carrefour entre la rue Gustave Eiffel et l'avenue du Général de Gaulle
- Place Félix Eboué
- Place de la Lévrière
- Pourtour de la dalle de l'Hôtel de Ville
- Rue secteur des Bassins entre le boulevard Jean-Baptiste Oudry et la rue Fulgence Bienvenue
- Rue Boule y compris le tronçon de désenclavement sur la rue Saint-Simon
- Rue Edison dans sa totalité y compris le square ENESCO
- Rue Einstein
- Rue Enesco
- Rue Erard y compris le tronçon de désenclavement sur la rue Saint-Simon
- Rue Euler
- Rue Jean Gabin Moncorgé entre la rue Charles Gounot et la voie communale d'échange avec la route nationale 186
- Rue Paul Séjourné
- Rue Saint-Simon entre l'avenue du Général De Gaulle et la rue du Général Sarrail
- Rue de Valenton
- **Voie de la basse Quinte et le cheminement piétonnier reliant cette voie à la RN 406 jusqu'à la station du TCSP et qui en constitue l'accessoire**

LA QUEUE-EN-BRIE

- Rue Louis Aragon
- Avenue André Gide
- Avenue de Bretagne
- Avenue Georges Pompidou
- Avenue du Maine
- Avenue du Maréchal Mortier
- Avenue Paul Claudel
- Chemin de Gournay
- Chemin de la Pompe
- Route de Combault
- Route de Villiers
- Rue d'Alsace
- Rue Charles Péguy entre la route du Pont Banneret et l'avenue Paul Claudel
- Rue des Frères Lumières
- Rue du Général Leclerc
- Rue du 8 mai 1945
- Rue Jean Jaurès
- Rue Jean Racine

- Rue Louis Aragon
- Rue Pierre de Coubertin
- Rue Renard
- Rue Sébastopol

LE PLESSIS-TRÉVISE

- Avenue Ardouin entre l'avenue Jean Kiffer et l'avenue du Général Leclerc
- Avenue de Combault (plateau surélevé à l'angle de l'avenue Aubry)
- Avenue de Combault entre l'avenue Gonzalve et la ville de Pontault Combault
- Avenue Jean-Claude Délubac
- Avenue du Général de Gaulle entre la place de Verdun et l'avenue Jean Kiffer
- Avenue du Général Leclerc entre l'avenue Maurice Berteaux et l'avenue Ardouin
- Avenue Gonzalve entre la place de Verdun et l'avenue de Combault
- Avenue Jean Kiffer entre l'avenue du Général de Gaulle et l'avenue Saint-Pierre
- Avenue de la Maréchale entre l'avenue Delubac et l'avenue de Combault
- Avenue de la Maréchale entre l'avenue de Saint-Pierre et l'avenue Bertrand
- Avenue Saint-Pierre entre l'avenue Ardouin et l'avenue Maurice Berteaux
- Avenue des Tourelles
- Place de Verdun
- Route du Plessis à la Queue-en-Brie

LIMEIL-BRÉVANNES

- Allée Guy Boniface
- Allée des Tulipiers (y compris le désenclavement de l'aire d'accueil des gens du voyage et le terrain des «Candies»)
- Avenue de la Sablière
- Place Jean Jaurès
- Rue Albert Garry entre le rond-point Henri Dunant et la rue Paul Valéry
- Rue des Deux Clochers entre l'avenue de la Sablière et la rue Paul Lafargue
- Rue Henri Barbusse
- Rue Pasteur entre la place du 19 mars 1962 et la rue des Deux Communes
- Rue Paul Valéry jusqu'à la commune de Valenton
- Voie Georges Pompidou au droit du lycée Guillaume Budé

MANDRES-LES-ROSES

- Rue du Faubourg des Chartreux
- Rue des Perdrix

MAROLLES-EN-BRIE

- Avenue Georges Brassens
- Avenue des Quarantes Arpents
- Rue du Faubourg Saint-Marceau

NOISEAU

- Rue Alexandre Milard
- Rue Berthelot
- Rue Condorcet
- Rue Denis Diderot
- Rue Édouard Branly
- Rue du Général de Gaulle
- Rue Léon Bresset
- Rue Pasteur
- Rue Pierre Brossolette
- Rue du Président Kennedy
- Rue Raymond Paulvaiche

ORMESSON-SUR-MARNE

- Rue du Docteur André Libert
- Rue d'Amboile*
- Rue des Bordes**
- Rue du Centre
- Rue Danielle Casanova
- Rue des Deux Communes***
- Rue Diderot
- Rue Henri Peuteuil
- Rue des Sonnettes entre la rue du Bois et la rue des Bordes

* **partagée avec la commune de Chennevières-sur-Marne**

** partagée avec la commune de Chennevières-sur-Marne

*** partagée avec la commune de Sucy-en-Brie

PERIGNY-SUR-YERRES

- Rue Neuve
- Rue Saint Leu
- Rue de Servon

SANTENY

- Rue de la Fontaine
- Rue du Général Leclerc (carrefour à l'angle de la route nationale 19)
- Rue de Lésigny (Rond-point de Choigny et la rue de Servon)

SUCY-EN-BRIE

- Allée de la Chasse
- Avenue de Bonneuil
- Avenue de la Gare
- Avenue Fontaine de Villiers
- Avenue du Fort
- Avenue Gabriel Péri
- Avenue du Général Charles de Gaulle
- Avenue du Petit Val
- Avenue du Piple
- Avenue du Rond-Point
- Boulevard de la Liberté
- Carrefour de la Patte d'Oie
- Chemin du Marais
- Chemin Vert (Zone d'activités)
- Place de la Gare
- Route de Bonneuil (Zone d'activités)
- Route de Lésigny
- Route de Lésigny entre la rue des Bouleaux et la route de la Queue-en-Brie
- Rue Albert Dru
- Rue des Amériques
- Rue des Bouleaux
- Rue des Brévannes
- Rue des Champs Saint-Denis
- Rue de la Cité Verte
- Rue des Deux Communes*
- Rue Dauphine
- Rue du Faisan Doré
- Patte d'Oie
- Rue de la Fosse Rouge
- Rue du Grand Val
- Rue Henri Houpié
- Rue Marco Polo (Zone d'activités)
- Rue de Marolles entre la rue du Faisan Doré et la rue de Lésigny
- Rue Montaleau
- Rue du Moulin d'Amboile
- Rue du Moulin à Vent
- Rue Maurice Berteaux
- Rue des Pendants
- Rue Pierre Sémard
- Rue de la Procession

- Rue Royale
- Rue du Temple
- Rue Théroouanne
- Rue du Tilleul entre la rue Dauphine et la route de la Queue-en-Brie

* partagée avec la commune d'Ormesson-sur-Marne

VILLECRESNES

- Rue du Bois Prie Dieu
- Rue du Bois d'Auteuil entre la piscine de Villecresnes et la sortie du parking du groupe scolaire Mélanie Bonis (transfert à compter du 1^{er} octobre 2017)
- Rue Cavailès

II. Parcs de stationnement territoriaux

- Parking de la Brèche à Créteil
- Parking Jean Gabin et ses abords à Créteil
- Parking du centre commercial de l'Echat à Créteil
- Parc Relais à Boissy-Saint-Léger
- Parking Pasteur à Limeil-Brévannes
- Parc Relais à Sucy-en-Brie